

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 28 août 2014 portant dissolution de la brigade territoriale de Lembach
et modification corrélative de la circonscription de celle de Wœrth (Bas-Rhin)**

NOR : INTJ1419210A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Lembach (Bas-Rhin) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Wœrth est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Wœrth exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 août 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur
des opérations et de l'emploi,*

É. DARRAS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLES
Lembach	Climbach Langensoultzbach Lembach Niedersteinbach Obersteinbach Wingen	(Dissolution)
Wœrth	Biblisheim Dieffenbach-lès-Wœrth Durrenbach Eschbach Forstheim Frœschwiller Gœrsdorf Gunstett Hegeney Lampertsloch Laubach Morsbronn-les-Bains Oberdorf-Spachbach Preuschdorf Walbourg Wœrth	Biblisheim Climbach Dieffenbach-lès-Wœrth Durrenbach Eschbach Forstheim Frœschwiller Gœrsdorf Gunstett Hegeney Lampertsloch Langensoultzbach Laubach Lembach Morsbronn-les-Bains Niedersteinbach Oberdorf-Spachbach Obersteinbach Preuschdorf Walbourg Wingen Wœrth